

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page 10 fr. 1^{re} ligne; Echos : 5 fr.; 2^e page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef : Em. LACROIX C. C. P. 2523 St-Germain

Hebdomadaire Tunisie-Constantine : 12 fr. par an France : 15 fr. — Etranger : 20 fr.

On a voté

A peu de choses près, l'opinion française reste sur ses positions, le premier tour de scrutin ne laissait, en effet, prévoir qu'une légère orientation à gauche.

Ce n'est pas encore l'échéance du grand soir, du moins par le chemin du bulletin de vote, pas davantage il ne faut redouter l'heure H où les factieux effectueraient leur mobilisation. Le danger est extérieur et plane par delà les frontières. Il faut donc souhaiter que la nouvelle Chambre ne se laisse impressionner par des considérations idéalistes : nos adversaires, et nos alliés éventuels eux-mêmes, sont trop guidés par des buts positifs pour que nous puissions espérer nous tirer de toutes les difficultés en invoquant les grands principes, le cadre de la S. D. N. ou la sécurité collective.

Si la crise sévit en France, elle n'a pas encore atteint chez nous le caractère angoissant qui oblige certains gouvernements à effectuer leur mobilisation financière.

Il ne peut plus être question de raisonnement logique ou de point de vue légal pour ceux qui sont dangereusement enlisés, le noyé s'accroche désespérément même à son sauveteur sans aucune considération d'ordre pratique. Il importe donc de savoir à quel stade de la déconfiture en sont ceux qui jouent leur dernière partie.

En France, suprême rempart de la liberté et de l'individualisme, nous connaissons assez exactement le bilan de nos ressources et de nos possibilités. Peut-on en dire autant de l'Allemagne, par exemple, où l'on engage sans hésiter des dépenses d'armement qui sont d'ordre astronomique. Quel est le fond de la pensée du Führer ? Est-ce le vaincu qui paiera ? Et si nos yeux se portent sur la carte d'Europe, si nous considérons l'alliance germano-polonoise, on se demande comment vont se dérouler tractations et événements. Il est à craindre qu'un remaniement de l'Europe Centrale n'ait été sérieusement envisagé et par la Pologne et par l'Allemagne dont, en première analyse, la Tchécoslovaquie et l'Autriche feraient les frais. Pour libérer le fameux couloir de la Prusse Orientale, la Pologne serait sans doute conviée par son allié à opérer une conversion à l'Est afin d'avoir un accès sur la mer au delà de Memel. On ne voit pas autrement quelles pourraient être les aspirations d'Hitler si la marche vers l'Ouest n'est plus dans le programme immédiat. En présence des graves problèmes qui préoccupent pendant longtemps le département des Affaires Etrangères, les querelles de partis seront, en France, pour la législation prochaine de bien minime importance.

Il est vrai que si l'on veut bien réfléchir qu'en politique rien ne ressemble plus au passé que le futur, nous devons nous armer de philosophie pour supporter d'un cœur vaillant ce que l'avenir nous réserve. Dans la triste histoire de l'humanité on ne trouve pas de

longues décades où les hommes n'aient, pour un motif ou un autre, fomenté de formidables conflagrations, on peut même dire qu'avec notre prétendue civilisation, les choses ne se sont pas améliorées. L'essor merveilleux des progrès scientifiques n'a pas eu son équivalent dans le domaine moral : plus que jamais l'homme est un loup pour l'homme; on se battait hier pour la Sainte Inquisition, on se battra demain pour terrasser Hitler ou Mussolini qui sont, pour certains, des prophètes d'un ordre de choses nouveau et qui représentent pour d'autres le summum de la contrainte et de la servitude. Chaque individu, fasciné par l'idéal propre au milieu qu'il fréquente, ne peut supporter d'autre idole que celle qu'il contemple journellement et se refuse à admettre d'autres concepts que ceux de son parti, qu'il s'agisse de détruire le capital ou de le préserver. Et tel le chien qui défend son os, l'homme, par un réflexe atavique, se montre toujours féroce quand il s'agit de conserver son bien, ses droits acquis, en un mot ses conquêtes. Comment, dans ces conditions, espérer une humanité meilleure et une Société des Nations sans gendarmes.

CIVIS.

BULLETIN

Si l'on étatisait les charges ?

Le « Petit Matin » vient de soulever un lièvre, gros de conséquences, qui ne lui vaudra pas la reconnaissance des officiers ministériels ni même des commissaires-priseurs en herbe.

Reproduisons son exposé qui, au demeurant, est parfaitement légitime, car il n'y a aucune raison, par les temps difficiles que nous traversons, que toutes ces charges d'avocats-défenseurs, d'avoués, d'huissiers, de commissaires-priseurs, soient données sans bourse délier alors qu'en France toutes ces charges ont été vendues au plus offrant et dernier enchérisseur.

En vertu d'une force acquise depuis le moyen-âge et que n'a ébranlée aucune révolution, ni celle de 89, ni celle de 1830, ni celle de 1848, il y a dans notre République démocratique des fonctions que l'on peut qualifier de publiques et qui ne sont pas du tout publiques.

Ce sont les charges.

Elles s'achètent sur le marché et se transmettent souvent par privilège ancestral, de père en fils.

Charges, les offices de notaires, d'avoués d'appel, d'avoués d'instance, d'huissiers, de commissaires-priseurs.

Charges qu'il faut chèrement payer, sous la seule condition d'être agréé par la chancellerie, et dans certains cas d'être titulaire d'un modeste parchemin.

De bons esprits — en tête desquels figura Clemenceau — ont demandé que ces survivances d'un régime disparu rentrent dans le cadre général de l'Etat et que les carrières dont il s'agit soient librement ouvertes, par concours, à tous les jeunes gens méritants, mais pauvres.

Cette réforme ouvrirait-elle des débouchés ? Oui, si la limite d'âge était fixée à un âge raisonnable et si les notaires, avoués, huissiers, commissaires-priseurs, devenus fonctionnaires de l'Etat, étaient mis à la retraite à un âge moins avancé que ne le sont les conseillers à la Cour de Cassation.

Voilà, en tout cas, le tableau actuel de ces charges avec le nombre correspondant des vacances en 1935 :

Notaires, 6.878 charges, 342 vacances.

A la Cour Beylicale

Tunis, le 24 avril 1936

« A Monsieur le Rédacteur en chef de la « Petite Tunisie » à Tunis

« Nous avons appris de source officielle à la suite de la lettre ouverte parue sur votre dernier numéro au sujet d'un certain B..., attaché au Secrétariat des Services Intérieurs du Palais de S. A. le Bey, l'émoi qu'a causé la publication de cette lettre au sieur B..., qui porte, du reste, un nom de famille d'emprunt, son véritable nom étant peu flatteur puisqu'il signifie en arabe (premier porteur d'eau).

« Ce scribe, au passé orageux, fulmine, à qui veut l'écouter, des anathèmes contre votre organe en raison de la campagne ouverte contre lui.

« Il serait utile, à mon avis, de lui répondre que nous ne faisons aucun cas de ses lamentations et de lui rappeler qu'il appartient à la Presse de mettre le gouvernement en garde contre les agissements des petits employés dont les immixtions dans les affaires privées se révèlent de plus en plus dangereuses dans l'administration privée de S. A. le Bey.

« C'est au Kalifat détaché à l'administration privée de S. A. le Bey, officiellement nommé à cet effet par le gouvernement, qu'incombe la tâche de seconder le Directeur des Services Intérieurs du Palais et non à un scribe qui, administrativement parlant, n'a aucune qualité officielle pour remplir ces fonctions.

« Du reste, c'est avec un magistral soupir de soulagement que la plupart des employés de l'administration privée de S. A. le Bey ont lu ou se sont fait lire l'article de votre dernier numéro tant cet homme est « aimé » dans ce milieu et tant toutes ses directives ne sont guidées que par un esprit de pur parti pris.

« Certains d'entre eux sont parfaitement au courant des manœuvres de ce quidam qui, souvent pour des raisons personnelles, empêche certains visiteurs de voir, en son bureau, le Directeur des Services Intérieurs du Palais. Quelquefois ce sont de pures dénonciations calomnieuses contre certaines personnes venues implorer un service quelconque de S. A. le Bey.

« Aussi, est-il temps de mettre un frein aux agissements de ce petit sire, car comment ne pas conclure après de pareils faits que ce nouveau Catilina n'est-il pas en train de suivre la même ligne de conduite du général déporté, car un séjour aux Kerkennahs ne ferait pas beaucoup de mal à celui qui veut aujourd'hui singer l'homme qu'il a perdu et dont il ne veut plus, ayant échappé à l'engrenage.

« Toujours le lecteur assidu. »

Nous avons dû supprimer quelques passages assez durs n'ayant pas reçu la confirmation des dires de notre correspondant qui est bien placé pour connaître le profond des choses.

D'après le maréchal Goehring, la France est tombée au-dessous de tout. C'EST UNE NATION DE POLTRONS ?

Et voilà comment ce soudard de boche nous traite parce que nos gouvernants n'ont pas su relever le gant lors de la remilitarisation de la Rhénanie.

La propagande communiste en Afrique du Nord

D'après notre confrère « Le Grand Occident », trois agents du Komintern viennent d'être chargés de diriger la propagande soviétique dans nos possessions nord-africaines. Ce sont : Dodain, pour l'Algérie; Bating (alias Batz), pour le Maroc; Riccioli, pour la Tunisie. Tous trois dressés spécialement à l'école des militants du « Mopr » (fondation Stanoff).

Tous trois viennent de rallier leurs « postes », munis de la manne nécessaire...

Avoués d'appel, 238 charges, 9 vacances.

Avoués d'instance, 1.818 charges, 84 vacances.

Huissiers, 3.559 charges, 200 vacances.

Commissaires-priseurs, 360 charges, 11 vacances.

Comme au Grand Siècle

« Le départ de M. Peyrouton, dit la « Tribune de Sfax », ne paraît pas avoir profondément affligé notre bon confrère Lacroix qui, dans « La Petite Tunisie » du 28 mars, ne lui prodigue pas les fleurs et souhaite que son successeur gracie les déportés de Bordj Lebœuf, en guise de don de joyeux avènement.

« Quelle joie chez le Destour qui voit les journaux français prêcher la clémence et le Résident-cyclone partir !

« Comme l'armée française, de vant Crémone, après le rappel de Villeroi, les bons sidis pourront répéter un quatrain de ce goût :

« Ouallah ! grande est notre allégresse, « Notre bonheur sans précédent « Nous avons reconquis la presse « Et perdu notre Résident ! »

Mais oui, cher confrère Raoul Benoit, nous demandions une amnistie générale, pleine et entière et non une mesure de clémence que M. Guillon a accordée aux déportés de Bordj Lebœuf; s'il n'a pas recouru à l'amnistie il ne faut pas être un devin pour trouver l'inspirateur de cette mesure qui est loin non pas d'avoir satisfait les déportés, mais l'ensemble de la population, surtout à l'égard du D^r Materi, car pour lui c'est toujours un exil que d'être séparé des siens.

Le brillant succès d'Emile Morinaud

Bien que n'étant pas du même côté de la barricade, nous nous sommes réjouis du brillant succès de notre excellent et vieil ami de cinquante ans Emile Morinaud qui avait contre lui la masse juive : 2.400 électeurs conduits aux urnes comme un troupeau d'esclaves obéissant au doigt et à l'œil d'un de ses ennemis nommé Hai Lellouche; celui-ci n'a certainement pas réfléchi aux conséquences possibles de son acte.

La Société de Tebbaka en faillite

« Les Affaires Abensour. — M. Abensour, directeur-fondateur de « L'Investissement National en Valeurs Immobilières et Mobilières », arrêté le 18 mars, était également le fondateur et l'administrateur délégué des « Phosphates et Superphosphates de Tebbaka », société déclarée en faillite le 6 décembre 1933.

Cette fameuse société n'était autre que Bir Lafou qui, longtemps, défraya la chronique tunisienne et malgré les efforts d'un ancien ministre de la Justice M. Vallé, sénateur de la Haute-Marne, l'immatriculation fut refusée aux demandeurs, ce qui ne les empêcha de revendre un gisement de phosphates sans titre valable.

Parmi les créateurs de Bir Lafou, par don, Tebbaka, figurait un ancien sous-directeur d'une grande banque de Tunis.

Et depuis la déclaration de faillite le principal créancier privilégié n'a jamais reçu aucun avis. Si l'on écrit le syndic ne répond pas, si on va le voir on répond qu'il n'est pas là.

Nous appelons sur ce point l'attention de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce et au besoin celle de Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de la Seine.

Echos et Nouvelles

FEMINISME ORIENTAL

Le récent congrès féministe international d'Istanbul ne sera pas sans lendemain...

Les déléguées syriennes et libanaises mettent au point la création avec la collaboration des féministes d'Egypte, d'Irak, d'Iran et d'Afghanistan une vaste Union féminine orientale qui poursuivrait dans ces différents pays la réalisation des vœux et des droits de la femme.

Il est malheureusement à craindre que ces féministes n'aient fort à faire pour faire triompher leurs idées, car, en vérité, leurs adversaires ne sont point tant les hommes que... les femmes d'Orient qui n'ont nulle envie de jeter bas leurs voiles.

LES HERITIERS D'ABDUL HAMID SONT DEBOUTES

Le tribunal mixte franco-turc, réuni à Istanbul, a rejeté la plainte des héritiers de l'ancien sultan Abdul Hamid contre l'Etat français, auquel ceux-ci réclamaient une indemnité pour les possessions que le sultan possédait en Syrie et qui sont tombées entre les mains de la France en qualité de puissance exerçant un mandat sur la Syrie. Les plaignants ont été condamnés aux dépens.

NEGROLOGIE

Nous avons appris avec une vive peine les décès de deux propriétaires de Saint-Germain survenus ces jours-ci : le premier de M. Helfer, conseiller municipal et président du Comité des Fêtes; le second de M. Ange Boutet, propriétaire, ancien colon, survenu dimanche dernier; tandis que le premier a été enterré à Tunis, le second a été inhumé à Hammam-Lif.

En cette douloureuse circonstance nous prions les familles si cruellement atteintes d'agréer nos condoléances très attristées.

LA LUTTE contre la SPÉCULATION

L'affichage des prix est obligatoire, mais cette prescription n'est pas observée.

La « Dépêche Tunisienne » rappelle qu'un décret-loi du 31 octobre 1935, sur l'affichage des prix, a remis en vigueur en France, sous une forme appropriée aux circonstances actuelles, certaines dispositions des lois promulguées entre 1916 et 1919 pour combattre la spéculation et la hausse des prix; il a voulu que le consommateur fût exactement renseigné sur le prix de vente des denrées qui lui sont offertes.

En Tunisie l'obligation de l'affichage des prix et de l'étiquetage des marchandises ou denrées, chez les marchands vendant directement au public, a été prescrite par le décret du 28 août 1919 et maintenue le 9 janvier 1922 lors de la suppression des commissions chargées de fixer les prix maximaux des marchandises. Il était donc inutile de promulguer de nouvelles dispositions pour assurer en Tunisie l'application des dispositions du décret-loi du 31 octobre; les obligations dictées par les textes tunisiens demeurés en vigueur étant d'ailleurs plus étendues que celles imposées par le texte français.

Le décret du 28 août 1919, relatif à la répression de la spéculation illicite, subsiste dans ses parties essentielles; les commerçants, qui ne se conforment pas aux prescriptions qu'il édicte, sont donc susceptibles d'être poursuivis. Il nous a semblé opportun de rappeler cette réglementation au public qui fréquemment risque d'être trompé par suite du non affichage des prix ou du manque d'étiquetage des marchandises.

Tous les marchands vendant directement au public des denrées alimentaires, des boissons, des effets de lingerie, vêtements et chaussures confectionnés, des tissus et étoffes ou pièces, des articles de mercerie et des fournitures usuelles, des combustibles et articles destinés au chauffage et à l'éclairage domestiques, en général tous les produits d'un usage courant doivent afficher de la manière la plus visible les prix des denrées et marchandises indiquées ci-dessus, offertes par eux au public.

Ces prescriptions s'appliquent également aux hôteliers, aubergistes, restaurateurs, cafetiers et débitants de boissons, lesquels sont tenus d'annoncer sur une affiche blanche, placardée à la devanture ou sur la porte d'entrée de leur établissement et de la manière la plus visible, les prix des repas et des consommations qu'ils peuvent servir aux consommateurs.

D'une façon générale, toute marchandise ou denrée quelle qu'elle soit, expo-

sée ou mise à l'étalage pour la vente au public, doit être étiquetée de manière apparente en chiffres connus.

Les sanctions, pouvant être appliquées aux délinquants en contravention avec les termes du décret, sont très variables.

Tous ceux, pour lesquels aurait été constaté le manque d'étiquetage des marchandises, sont passibles d'une amende de un à quinze francs. Lorsque l'observation des prescriptions concerne l'obligation de l'affichage des prix, l'amende varie entre cinquante et cinq cents francs.

Dans le cas de récidive, l'amende est doublée et, en outre, le contrevenant est passible d'une peine de prison pouvant aller de six jours à deux mois.

Mais il y a mieux encore: tout marchand ou vendeur, qui aura vendu ou tenté de vendre au-dessus du prix qu'il aura marqué: s'il est pris, peut être puni d'une amende variant entre cinq cents et trois mille francs. Cette punition monétaire peut être remplacée par une peine d'emprisonnement de trois à six mois. Si le délit est vraiment important, le délinquant peut bénéficier à la fois de la peine en espèces et de celle de prison.

POUR LES PHILATELISTES
A vendre un lot assez important de timbres tunisiens neufs et oblitérés et un grand nombre de timbres anciens tunisiens, français et des colonies.
S'adresser à M. l'Administrateur de la « Petite Tunisie » à Tunis.

Lisez chaque semaine
« VENDIMIAIRE »

le grand hebdomadaire parisien

BIBLIOGRAPHIE

Faust

par KLINGER, traduction Henri ROGER

Un volume 256 pages : 15 francs.
En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur Eugène Figinière, 166, boulevard Montparnasse, Paris-14^e.

DEMANDEZ PARTOUT LES apéritifs Licari

Représentation commune
des grands réseaux
de chemins de fer français

AVIS AU PUBLIC

Les Grands Réseaux de Chemins de Fer Français ont décidé de créer en Algérie et en Tunisie notamment une représentation commune chargée de leurs intérêts.

En conséquence, sont supprimées d'une part la représentation de la Compagnie P. L. M. en Algérie et en Tunisie; d'autre part, la représentation de la Compagnie P. O.-Midi en Algérie, de même que les agences de ces deux réseaux à Alger.

La représentation commune des Grands Réseaux qui comprend les réseaux d'Alsace-Lorraine, Est, Etat, Nord, P. L. M., P. O.-Midi, a son siège à Alger, au numéro 3 de la rue Dumont-d'Urville.

A cette même adresse fonctionne une Agence commune qui délivre les billets de toutes catégories pour toutes les destinations de la Métropole, donne les renseignements touristiques et commerciaux, loue les places à l'avance au départ de Marseille et de Port-Vendres, délivre les cartes à demi-tarif, d'abonnement, de familles nombreuses, les autorisations à demi-tarif aux familles de militaires mutilés, vend les affiches et distribue les brochures et documents touristiques de tous les réseaux de chemins de fer français en Algérie et en Tunisie, 3, rue Dumont-d'Urville à Alger.

VOUS N'AVEZ PAS GAGNÉ EN 1935 ?

Peu importe...
Si vous désirez devenir millionnaire achetez donc un billet de la 5^e tranche de la
LOTÉRIE NATIONALE POUR 1936

Direction des Affaires Economiques

Service des Domaines

Le vendredi 29 mai 1936, à neuf heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction des Affaires Economiques (Service des Domaines) 76 bis, boulevard Bab-Benat à Tunis, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des propriétés domaniales ci-après :

1^o Le lot rural n. 142 de la propriété dite « Djebel Mansour », située dans le Contrôle Civil de Zaghouan, caïdat de Zaghouan.

matrice de cent soixante dix-neuf ha. (179 ha.) ne fait pas l'objet d'un titre foncier. Il ne comporte pas de constructions.

Mise à prix : 115.000 francs.

2^o Le lot rural n. 62 de la propriété dite « Djebel Mansour », située dans le Contrôle Civil de Zaghouan, caïdat de Zaghouan.

Cet immeuble d'une superficie approximative de cent quatre-vingts cinq ha. (185 ha.) comporte des constructions. Il ne fait pas l'objet d'un titre foncier.

Mise à prix : 192.000 francs.

3^o Les lots ruraux n. 22 et n. 22 bis de la propriété dite « Saouaf Djebibina », objet du titre foncier « Ferme de Bellevue », n. 44.746, située dans le Contrôle Civil de Zaghouan, caïdat de Zaghouan.

Cet immeuble d'une superficie de deux cent soixante douze hectares, cinquante et un ares, quatre-vingts centiares (372 ha., 51 a., 80 ca.) comporte des constructions et un verger.

Mise à prix : 140.000 francs.

4^o Le lot rural n. 1 de la propriété dite « Rougniba », objet du titre foncier « Sans Souci I », n. 37.715, située dans le Contrôle Civil de Béja, caïdat de Béja.

Cet immeuble d'une superficie de cent vingt neuf hectares, dix ares (129 ha., 10 a.) comporte des constructions.

Mise à prix : 135.000 francs.

Les personnes désirant participer à ces ventes devront déposer dans les bureaux du Service des Domaines une demande d'admission aux enchères cinq jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication.

Pour communication du cahier des charges et tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Affaires Economiques.

Direction des Affaires Economiques

SERVICE DES FORETS

Le jeudi 28 mai 1936, à neuf heures du matin, à la Direction des Affaires Economiques, boulevard Bab-Benat :
Adjudication de coupes de bois sur pied de l'exercice 1936.

Pour tous renseignements s'adresser aux bureaux du Service des Forêts à Tunis, 76 bis, boulevard Bab-Benat, Bizerte, Tabarka, Ain-Draham, El-Feidja, Le Kef et Hammamet.

Direction des Affaires Economiques

Service des Domaines

Le mardi 9 juin 1936, à neuf heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction des Affaires Economiques (Service des Domaines) 76 bis, boulevard Bab-Benat à Tunis, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des propriétés domaniales ci-après :

1^o Le lot suburbain n. 14 de la propriété dite « Guengla », objet du titre foncier « La Côte », n. 32.743, située dans le Contrôle Civil de Bizerte, caïdat de Bizerte.

Cet immeuble d'une superficie de quatre hectares, cinquante-huit ares, treize centiares (4 ha., 58 a., 13 ca.) comporte des constructions, des aménagements hydrauliques et des plantations de vigne et d'arbres fruitiers.

Mise à prix : 75.000 francs.

2^o Le lot rural n. 6 de la propriété dite « M'Bira », objet du titre foncier « Domaine Engénie », n. 39.515, située dans

le Contrôle Civil de Tunis, caïdat de la banlieue.

Cet immeuble d'une superficie de soixante-deux hectares, quatre-vingt-neuf ares, six centiares (62 ha., 89 a., 06 ca.), comporte des constructions, des aménagements hydrauliques et des plantations de vigne.

Mise à prix : 255.000 francs.

3^o Le lot rural n. 4 de la propriété dite « Kouba Kébir », objet du titre foncier « Villa Française I », n. 33.918, située dans le Contrôle Civil de Grombailia, caïdat du Cap-Bon.

Cet immeuble d'une superficie de vingt-sept hectares, trente-huit ares (27 ha., 38 a.) comporte des constructions, un puits et des plantations de vigne et d'arbres fruitiers.

Mise à prix : 120.000 francs.

Les personnes désirant participer à ces ventes devront déposer dans les bureaux du Service des Domaines une demande d'admission aux enchères cinq jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication.

Pour communication du cahier des charges et tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Affaires Economiques.

Direction des Affaires Economiques

SERVICE DES DOMAINES

Avis rectificatif

La mise à prix des lots n. 22 et 22 bis de Saouaf-Djebibina, objet du titre foncier « Ferme de Bellevue », n. 44.746, dont la vente aux enchères est fixée au vendredi 29 mai 1936, à 9 heures, est de 240.000 francs et non de 130.000 francs comme il a été indiqué.

Station Thermale de

KORBOUS

Unique en Afrique du Nord, par la vertu de ses eaux et son organisation moderne. Unique par ses nombreux appartements et villas avec bains à prix réduits

Renseignements : Exploitation Korbous (Téléphone : 4)

A VENDRE A ST-GERMAIN

dans le lotissement PIAUJARD

3 emplacements

pour cabines de bains de 2 m. sur 3

ensemble ou séparément

Prix demandé 600 fr. par emplacement.

S'adresser à M. Damay

à St-Germain

DEMANDEZ PAUJARD

Le Rhum Chauvet

JULES CURTELIN ET JEAN CASSAR

Représentants-dépôtaires

4, Rue de Flandres - TUNIS

Raymond VALENSI

Ingénieur Architecte

TUNIS - 22, Rue de Russie - TUNIS

DEPOT DE MACHINES AGRICOLES

11, Rue Al-Djazira, 41

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira.

BLOCH Léon Fils

Pharmacien de 1^{re} Classe

de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger

Plus que jamais

ACHETEZ DU TERRAIN

Pour y faire bâtir ou comme placement....

L'acquisition la plus sûre....

C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site

HAMMAM-PLAGE-LES-PINS

Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement

moderne, située juste au-delà d'Hammam Lif

Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.

Voir ou écrire :

A. Naccache

6, RUE D'ALGER - TUNIS

Téléph. 10.40



Placement Or

Sur terrain d'aveir. Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur parcelles de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.

S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis - Tél. : 10.49.

Hammam-Lif

Etablissement

Thermal

Municipal

ouvert toute l'année

de 7 h. à 11 h.

et de 14 h. à 18 h.



Compagnie Algérienne

Société Anonyme fondée en 1877
Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés
Réserves : 90.000.000 de Francs
Siège Social : PARIS, 50, rue d'Artois

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE, DE BOURSE ET DE CHANGE

Comptes de dépôts à vue et à préavis

Dépôt, à Echéance

Escompte et Encaissement de tous Effets

Crédits de Campagne - Avances sur Marchandises

Envois de Fonds - Opérations sur Titres - Garde de Titres

Souscriptions - Paiement de Coupons

Location de compartiments de Coffres-forts

Emission de Chèques et de Lettres de Crédit sur tous Pays

Agences en France

et dans toutes les Villes et principales Localités de l'Algérie et du Maroc ainsi qu'au Grand Liban et en Syrie

En Tunisie :

Tunis, Béja, Bizerte, Djerba, Gabès, Kairouan, Le Kef, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Sfax, Souk-el-Arba, Souk-el-Khemis, Sousse.

Correspondants dans le monde entier

Docteur Albert SARFATI

Médecin-Dentiste

Avenue de la Gare - HAMMAM-LIF

Spécialité de travaux américains

Bridges, dents en Or, en Porcelaine

Appareils fixes et démontables

Extractions des dents sans douleurs

- Prix très Modérés -

Maisons recommandées

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuenod - 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun -

Artificiers - Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur, rue de Bretagne - Tunis.

Tunisia-Palace, 1^{er} ordre, au centre de Tunis, des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres - Cuisinier réputée à prix fixe, à la carte - Ascenseur.

Grande Fabrique d'« parrilles » Ripoll Mentero et Garcia - Tél. : 24.17 - 1, Rue Al-Djazira, Tunis - Gros, demi-gros, détail.

Belle Jardinière - Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. - M. A. Comby - 5, Rue d'Angleterre, et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis).

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », Avenue de France, Tunis - Bami Frères & Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France - 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire - (Sous-Tunisie).

Le Gérant : E. LUMBROSO

Imp. GOSSE, BASCONE et MUSCAT

Achetez votre épicerie chez un épicier

AU BON CAOUA

113, Rue de Portugal - Tunis

et dans ses succursales

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs

Siège Social à Tunis - Succur. à Sousse, Sfax et Bizerte

Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Ebba Ksour, Nabeul, Djerba.

Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et échéances fixes. - Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. - Ordres de Bourse. - Dépôts de Titres. - Location de coffres-forts.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Maison Paonessa, Artificier

Rue de Bretagne - TUNIS

Fabrique d'Artifices en tous genres

Entreprise générale des fêtes publiques et privées

Vente et location d'illuminations et de décorations

Drapeaux et tentures de toutes nationalités

Ballons, Lanternes vénitiennes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.

PRIX DEFIAANT TOUTE CONCURRENCE

- Office Français Immobilier & Commercial -

(35 ANNEE) « ASSURANCES » (35 ANNEE)

28, Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME

au Capital de 400 millions de Francs entièrement versés

Registre du Commerce : TUNIS n° 1025

Siège Social : PARIS, 14, rue Bergère

AGENCES EN TUNISIE :

Tunis - Bizerte - Sfax - Sousse

ESCOMPTE ET RECOURVEMENTS

Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change

Dépôts à vue et à échéance Fixe

Locations de Compartiments de Coffres-forts - Dépôt de Colis

Moulins-Concasseurs

Bamfords « LE RAPIDE »

MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc...

1.200 références en Tunisie

Essais, devis et renseignements franco sur demande

INDUSTRIA

70 Avenue de Carthage - TUNIS

Banque Franco-Tunisienne

des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à l'an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger - Tunis.

C^{ie} Générale Transatlantique

Services Maritimes entre Tunis et Marseille

Dépôts bi-hebdomadaires dans les deux sens par paquets postaux rapides et confortables.

Dépôts de Tunis : les samedis à 11 h. directs, les mardis à 8 h. et de Bizerte à 15 h.

Pour tous renseignements s'adresser aux bureaux de l'Agence, 3, rue Es-Sadikia à Tunis.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et Brevets A. NOBEL

PELLET César, agent

DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse

Dynamite Gomme A et N° 1, Détonateurs, Mèches de mines, 3 tissus goudronnés - Téléphone 1.89

Adresse Télégraphique : Pellet - Tunis

Grande Distillerie Tunisienne

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et Rue de Besançon - TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros

SPECIALITE D'AMER ET FERNET LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours. - Médaille d'or. - Exposition Universelle de Paris 1900. - Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES

LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature